

**ASSEMBLÉE NATIONALE**12 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 176

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Aboud, Mme Boyer et M. Tardy

-----

**ARTICLE 5 SEXIES**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit d'interdire la publicité pour la cigarette électronique. Alors que le tabac fait des ravages, le corps médical voit dans la cigarette électronique une bonne solution pour les fumeurs.

Alors que les chiffres du tabagisme sont mauvais en France, il était préférable de privilégier toutes les pistes susceptibles d'en favoriser l'arrêt, en particulier la cigarette électronique.